

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1033

présenté par
M. Peiro et M. Caullet

ARTICLE 30

Après la référence :

« L. 341-7, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 86 :

« les mots : « celle prévue par le titre I^{er} » sont remplacés par les mots : « celles prévues au titre I^{er} et au chapitre V du titre V » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.